

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 264

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 30

À l'alinéa 37, substituer aux mots :

« après les mots : « par les sociétés intermédiaires citées », sont insérés » »

les mots :

« la seconde occurrence du mot : « citées » est remplacée par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.